



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



MAMAN, PAPA, LAISSEZ-NOUS JOUER....

Suite aux débordements de quelques parents lors de la 1^{ère} phase du foot d'animation, c'est l'occasion de rappeler le respect N°1 du bon supporter de son enfant et de son club.

Rappel de certaines règles d'Or à respecter :

- Respecter l'arbitre (officiel ou bénévole) quelque soit sa décision
- Respecter l'équipe adverse, ses joueurs, ses éducateurs et les parents des joueurs de l'équipe adverse.
- **Respecter autrui c'est respecter également son enfant et son club**



SOYONS



PLAISIR



RESPECT



ENGAGEMENT



TOLÉRANCE



SOLIDARITÉ

Numéro d'astreinte des ELUS le WEEK END (uniquement) du vendredi après 18h00 jusqu'au dimanche 15h00 en cas d'alerte météo et circonstances exceptionnelles (décès, accident): 06 10 84 48 50

JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN

Tél : 04.68.54.61.11

B.P. 51501

66101 Perpignan

Cedex

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr

<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

L'OFFICIEL

66

HORAIRE
D'OUVERTURE

09h00 – 12h30

14h00 – 18h00

Du lundi au vendredi

Le standard

téléphonique est fermé

le : lundi, mardi et

mercredi - matin

Consignes utiles pour le foot d'animation

Pour le bon déroulement des plateaux U7, U9, U11 et du critérium U13, **l'accès aux terrains est réservé UNIQUEMENT aux licenciés** (joueurs, éducateurs, dirigeants).

Tous les joueurs doivent être LICENCIÉS ! La licence s'est le bon sens ! (des sanctions seront appliquées et des contrôles seront effectués sur les plateaux).

Pour la catégorie U9, les clubs doivent respecter le nombre d'équipe inscrit dans les poules : **2 équipes d'un même club maximum par poule.**

Préparation de la feuille de match en amont. Elle doivent être correctement remplies dans son intégralité et retournée au District dans les **48h00**.

Amendes Foot Animation Saison 2018/2019 (Rappel OFFICIEL 66 N°4 du 31/08/18)

U13

Forfait général d'une équipe après parution du calendrier	100 EUROS
Forfait d'équipe sur un plateau	50 EUROS
Désistement d'un club organisateur	100 EUROS
Feuille de match hors délai	40 EUROS
Feuille de match non parvenue après un 1 ^{er} rappel	60 EUROS
Feuille de match incomplète	30 EUROS
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs)	20 EUROS
Non licencié (joueurs, éducateurs)	400 EUROS

U11

Forfait général d'une équipe après parution du calendrier	100 EUROS
Forfait d'équipe sur un plateau en ayant avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre	50 EUROS
Forfait d'équipe sur un plateau sans en avoir avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre	100 EUROS
Désistement d'un club organisateur	50 EUROS
Feuille de match hors délai (reçue au District après le mardi 18h00 qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi)	40 EUROS
Feuille de match non parvenue après un 1 ^{er} rappel	60 EUROS
Feuille de match incomplète (score, signatures des responsables d'équipes)	30 EUROS
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs) (joueurs, éducateurs) : sanction financière applicable après les Journées Nationales D'Accueil)	20 EUROS
Non licencié (joueurs, éducateurs)	400 EUROS
Absence de joueurs sur équipe complète (10€ par joueurs manquants)	10 EUROS

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

U9

Forfait général d'une équipe après parution du calendrier	50 EUROS
Forfait d'équipe sur un plateau (sans en avoir avisé ou en ayant avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre	30 EUROS
Désistement d'un club organisateur de plateau	50 EUROS
Feuille de match hors délai (reçue au District après le mardi 18h00 qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi)	40 EUROS
Feuille de présence des clubs incomplète (nom, prénom, N° de licence, présence signalée par une croix, encadrants...	30 EUROS
Feuille de présence des clubs non fournie avec la feuille de match	40 EUROS
Feuille de match non parvenue après un 1er rappel	60 EUROS
Feuille de match incomplète (signatures des responsables d'équipes)	30 EUROS
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs) sanction financière applicable après les Journées Nationales D'Accueil)	20 EUROS
Non licencié (joueurs, éducateurs)	400 EUROS
Absence de joueurs sur équipe complète (10€ par joueurs manquants)	10 EUROS

U7

Feuille de présence des clubs incomplète (nom, prénom, N° de licence, présence signalée par une croix, encadrants...	20 EUROS
Feuille de présence des clubs non fournie avec la feuille de match	40 EUROS
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs) : sanction financière applicable après les Journées Nationales D'Accueil)	30 EUROS
Non licencié (joueurs, éducateurs)	400 EUROS

En cas de problème lors d'un plateau, un joueur non licencié qui blesse ou est blessé, engage à la fois la responsabilité pour négligence devant les juridictions « civile et/ou pénale » du responsable de l'équipe et notamment du président de l'association, qui est le garant du bon fonctionnement de celle-ci.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Comme tout un chacun, les personnes en situation de handicap ont besoin de pratiquer un sport, et toutes les structures sportives seront amenées un jour ou l'autre à pouvoir les intégrer.

C'est la raison pour laquelle le **Comité Départemental Olympique et Sportif des Pyrénées-Orientales** organise une prochaine formation :

PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE PROJET DE MA STRUCTURE

le samedi 08 décembre 2018

Vous êtes dirigeant d'une association, même non-sportive, alors profitez de ce stage qui est une bonne occasion d'apprendre les attitudes et gestes adéquats !

But général : Acquérir les compétences pour un projet d'accueil de personnes en situation de handicap - Eviter les erreurs et connaître les procédés pour une intégration réussie.

Objectifs :

- Apporter les connaissances théoriques de 1er niveau sur le handicap
- Anticiper les contraintes d'accès à la discipline sportive et enclencher une démarche d'accueil de la personne en situation de handicap

Date et heure : Samedi 08 décembre 2018 de 9h à 17h

Lieu : Maison Départementale des Sports - rue René Duguay-Trouin – PERPIGNAN

Intervenant : Comité Régional Handisport

Les frais d'inscriptions à cette formation sont de 20 Euros et couvrent également les frais du repas de midi pris en commun.

N'hésitez pas à dupliquer et diffuser cette information.

Pour plus de renseignements vous pouvez appeler le CDOS 66 au 04 68 63 32 68 ou par mail à cdos66@wanadoo.fr



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Comité de Direction

Réunion du Bureau du 08/11/18

Président : Claude MALLA

Secrétaire Général : Marc WATTELLIER

Vice-Président Délégué : Pierre FRILLAY

Vice-Président et Trésorier Général : Philippe MARCO-GREGORI

Vice-Président : Olivier COLPAERT

Trésorier Adjoint : Gérard BLANCHET

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Correspondance reçue

FC CERET : du 28/10/18, concernant les ententes de jeunes. Vu avec le Président.

ESPOIR FEMININ PERPIGNAN : du 28/10/18, concernant l'aménagement apporté au règlement de la Coupe du Roussillon Féminines à 8 le 25/10/18. Pris note.

CANET ROUSSILLON FC : du 07/11/18, notifiant son accord pour jouer le Critérium U13 du 10/11/18 à PIA. Pris note.

CDOS 66 : du 29/10/18, concernant les prix départementaux du Fair-Play 2018. Pris note.

DDCS 66 : du 31/10/18, concernant la médaille Jeunesse Sport et Engagement Sportif. Pris note.

ADDITIF Aménagement Règlement Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 8

Sur proposition de la Commission des Compétitions Départementales Féminines, le Comité Directeur valide les dispositions suivantes :

- Sont autorisées à disputer la Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 8 :
Les joueuses SENIORS F, U20 F, U19 F, U17 F (sans limitation) et
(3) TROIS U16 F maximum (avec dossier médical validé par la Commission Médicale Régionale : LFO).
- Pour cette compétition :
Le Comité Directeur autorise la participation d'une (1) joueuse qui a participé au dernier match disputé par l'équipe 1^{ère} de Ligue de son club, **lorsque cette dernière ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain** (article 167.2 des R.G. de la FFF).

Le Président
Claude MALLA

Le Secrétaire Général
Marc WATTELLIER

Commission Championnats Séniors et Foot Diversifié

Réunion du 06/11/18

Président : NIFOSI Louis

Présents : FARGUES Bruno, LEWANDOWSKI Jean-Marie, RICHARD Jean-Claude

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Modification planning de journée sur accord écrit des clubs

- Match de Challenge René Bazataqui SALANCA FC 2 / FC VILLELONGUE 2 le samedi 10/11/18 à 20h00 à Claira.
- Match de Challenge René Bazataqui FC ST CYPRIEN / US BOMPAS le 11/11 à 13h00.
- Match D1 FC ST CYPRIEN / SPORTING CLUB PERPIGNAN le 11/11 à 15h30.

Matches remis

- Match D1 SALANCA FC / FC ALBERES ARGELES 2 remis au 18/11/18 (sauf si SALANCA FC se qualifie en Coupe d'Occitanie)
- Match D3 du 04/11/18 CABESTANY OC 2 / FC VINCA remis au 18/11/18
- Match D4 du 04/11/18 FC POLLESTRES / FC LE BOULOU SJPC remis au 18/11/18
- Match D4 du 01/11/18 FC LAURENTIN 3 / FC POLLESTRES remis au 11/11/18

Tirage Coupe du Roussillon Séniors

- Le mardi 13/11/18 à 17h30 au siège du District.

COUPE D'OCCITANIE

11/11/2018

SPORTING PERPIGNAN NORD	AS PERPIGNAN MEDITERRANEE
FC THUIR	ELNE FC
SALANCA FC	CANET ROUSSILLON 2

18/11/2018

OC PERPIGNAN	FC ALBERES-ARGELES
<i>FC THUIR ou ELNE FC</i>	<i>SP PERPIGNAN NORD ou ASPM</i>
<i>SALANCA FC ou CRFC 2</i>	FC ST ESTEVE

Le Président
Louis NIFOSI

Le Secrétaire
Jean-Marie LEWANDOWSKI

Commission Championnats Jeunes et Foot Animation

Réunion du 06/11/18

Président : Régis SANCHEZ (excusé)

Secrétaire : Racim BENALI

Présents : Guy ROUXEL, Vincent VANDEVILLE

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Traitement des affaires courantes et traitement des feuilles de match
- Tirage au sort des 16èmes de Finale de Coupe du Roussillon U13
- Questions diverses

CORRESPONDANCE REÇUE

US BOMPAS : du 31/10/18, concernant le match remis au 21/11/18 U17 ENT. CERET BOULOU VALLESPER / US BOMPAS. La Commission demande à l'US BOMPAS de respecter la date butoir de report de cette rencontre, et rappelle que les deux clubs ont le loisir de s'entendre pour la jouer avant (sur accord écrit).

FC LE SOLER : du 31/10/18, concernant ses matches remis au 21/11/18 : U15 1 LE SOLER / PAC & U15 2 LE SOLER II / FOURQUES. La Commission confirme que le 21/11 est bien la date butoir pour disputer ces rencontres, et rappelle que les deux clubs ont le loisir de s'entendre pour les jouer avant (sur accord écrit).

SO RIVESALTES : du 01/11/18, concernant l'inversion du match U15 D2 du 07/11/18 PRADES / RIVESALTES à la demande de l'AS PRADES. La Commission valide cette inversion de rencontre.

ASPTT PAYS CATALAN : du 06/11/18, demandant le report du match U15 D2 du 02/12/18 FC ST FELIU / ASPTT (manque accord écrit du club adverse).

TIRAGE COUPE DU ROUSSILLON U17 et U15

- **Le mardi 13/11/18 à 17h30 au siège du District.**
- **Les matches se joueront à une date à fixer.**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

TIRAGE COUPE DU ROUSSILLON U13 – 16èmes de Finale

Clubs présents : FC LE BOULOU ST JEAN PLA DE CORTS, FC ALBERES-ARGELES.

- Les matches se joueront le samedi 24/11/18 sur le terrain du club 1^{er} nommé :

SO RIVESALTES	CERET FC
POLLESTRES FC	FC VINÇA
FC ELNE	PERPIGNAN NORD
CABESTANY OC	ASPTT
FC ST ESTEVE	FC ALBÈRES ARGELES
FC CERDAGNE	PERPIGNAN BAS VERNET
SALANCA FC	FC LE BOULOU VALLESPER
US BOMPAS	ASPM
FC LAURENTIN	PERPIGNAN OC
SALEILLES OC	CANET RFC
ROUSSILLON FCT	FC ST FELIU
FC LE BOULOU ST JEAN	FC COLLIOURE
VILLELONGUE SALANQUE FC	FC BANYULS DES ASPRES
FC ST CYPRIEN	FC BAHO PÉZILLA
ATAC	FC PORT VENDRES
FC LE SOLER	FC THUIR

Le Secrétaire
Racim BENALI



Commission des Compétitions Féminines

Réunion du 06/11/18

Présents : Olivier BODEN, Alain CLEMENT, Zakia MAALOU, Agostinho PEDROSA, Charles PLANAS.

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Correspondance

FC LAURENTIN : du 31/10/18, demandant à inverser le match Séniors Féminines à 8 FC LAURENTIN / ESPOIR FEMININ PERPIGNAN II du 14/11/18 (accord écrit du club adverse).

FC LAURENTIN : du 05/11/18, demandant à jouer le match U18F FC ST CYPRIEN / FC LAURENTIN, initialement remis au 14/11/18, le 07/11/18 à 19h00 à ST CYPRIEN (accord écrit du club recevant).

CANET ROUSSILLON FC : du 06/11/18, demandant à avancer le match du 14/11/18 Séniors Féminines à 8 CRFC / POLLESTRES au 13/11/18 à 19h00 (accord du club adverse).

FC BECE VALLEE DE L'AGLY : du 06/11/18, notifiant le forfait de son équipe pour le match de C R Féminines Séniors à 8 FC POLLESTRES / FC BECE VALLEE DE L'AGLY du 11/11/18. Pris note.

➤ AMENDE : 100€

RF CANOHES TOULOUGES : du 06/11/18, demandant à jouer le match CR Féminines Séniors à 8 du 11/11/18 RFCT / FC ALBERES-ARGELES le samedi 10/11 à 20h30 à Toulouges (accord écrit du club adverse).

Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 8

Confirmation des matches qui se joueront des 10 et 11/11/18 :

RF CANOHES TOULOUGES / FC ALBERES-ARGELES 10/11

FC POLLESTRES / FC BECE VALLEE DE L'AGLY 11/11

ELNE FC / CANET ROUSSILLON FC 11/11

SO RIVESALTES ou ESPOIR FEMININ PERPIGNAN II / FC ST CYPRIEN (en attente de décision)

Rappel : Matches remis

• Journée Féminines Séniors à 8 Poules A et B du 21/10/18 reportée au mercredi **14/11/18**.

Prochaine réunion le 13/11/18 à 18h00

Le Président
Olivier BODEN

Commission Départementale des Arbitres

REUNION DU 06/11/18

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Pôle « Désignations »

Présents : MORENO Guillaume, RESTOUEIX Christophe

- Désignations District week-end des 10 et 11 novembre 2018.
- Désignations Ligue week-end des 10 et 11 novembre 2018.

Indisponibilités arbitres

- CAMPANOZZI Mikael Du : 14/10/2018 au : 31/07/2019 (les samedis uniquement)
- MADANI MAAMRI Khalid Du : 22/09/2018 au : 29/06/2019
- KHERCHOUCHE Hamed Du : 05/11/2018 au : 19/11/2018
- FATOUX Olivier Du : 10/11/2018 au : 11/11/2018
- CAZORLA Bruno Du : 10/11/2018 au : 11/11/2018
- CAZORLA Florian Du : 11/11/2018 au : 11/11/2018
- BATALLA LLASAT Ignaki Du : 11/11/2018 au : 06/01/2019

Indisponibilités observateurs

- ARISTIDE Patrick Du : 22/12/2018 au : 06/01/2019
- GIL Boris Du : 10/11/2018 au : 11/11/2018

Correspondance

- RIGAL Timothée concernant une demande d'explications. Pris note.
- PITA CARIDAD Clément concernant un rapport officiel. Pris note.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- TAL HOUARN Cyril concernant le stage séniors. Pris note, une réponse a été apportée.
- RESS Jean-François concernant une demande d'explications. Pris note.
- GERARD Gwenaël concernant le stage séniors. Pris note.
- JEANNOT Abel concernant une convocation. Pris note.
- FC ST CYPRIEN concernant la prestation d'un arbitre. Pris note.

Conseil de l'Ordre

- ❖ 1 arbitre sanctionné de 3 week-ends de non désignation + 3 week-ends avec sursis et de plus ce dernier ne doublera pas pendant 3 week-ends.
- ❖ 4 arbitres sont convoqués le 09/11/18 en conseil de l'ordre pour de plus amples informations.

STAGES

- Le stage **Séniors** sera organisé le **10 Novembre 2018** au **District** de 09h00 à 12h00
- Le stage **Jeunes** sera organisé le **17 Novembre 2018** au **District** de 09h00 à 12h00

La présence des intéressés pour ces stages est fortement recommandée.

Pole Formation :

Formation initiale à l'arbitrage

- La 1^{ère} partie de la formation Initiale de 4 jours (en externat) s'est déroulée du mercredi 31 Octobre 2018 au samedi 03 novembre 2018 à ST ESTEVE.
- L'examen blanc aura lieu le vendredi 09 Novembre 2018 au siège du District de 19h00 à 20h30.
l'EXAMEN FINAL se déroulera le vendredi 16 novembre 2018 au siège du District (horaire à définir)
- Les résultats seront diffusés au plus tard fin novembre sur le site Internet du District.
- Si le candidat a réussi son examen, il recevra par mail une convocation à la réunion obligatoire d'informations pour les nouveaux arbitres stagiaires.

Retour Fiche PCEJ

Il est rappelé à tous les arbitres qui officient en U17 D1 et U15 D1 qu'ils doivent obligatoirement retourner la fiche d'évaluation du «Permis de Conduite Une Equipe de Jeunes» dans les 48h qui suivent le match. Cette fiche est téléchargeable sur leur ESPACE MyFFF

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Arbitre FUTSAL

- La CDA recherche des arbitres FUTSAL disponibles rapidement.
- Si vous êtes intéressé, veuillez contacter M. MORENO Guillaume.

Divers :

- La CDA informe l'ensemble des arbitres de la possibilité de désigner des arbitres de ligue sur des compétitions de district en cas de manque d'effectif.
- Néanmoins en aucun cas un arbitre de ligue ne prendra la place d'un arbitre de district.

Le Président de la CDA
ROMERO Didier

Le Secrétaire de la CDA
CHATANAY Bruno



Commission des Terrains & Installations Sportives

REUNION DU 05/11/18

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : Gérard BLANCHET, Charles PLANAS, Jean-Claude RICHARD, Alain SIMON
Excusé : Alain SOUSSI

Contrôle éclairage :

- 01/10/18 ST ESTEVE
 - o Intervenant : M. BLANCHET
- 01/10/18 PARC DES SPORTS N°4 (à revoir incident technique)
 - o Intervenants : MM. MM. RICHARD, SIMON
- 05/10/18 VINCA
 - o Intervenants : MM. MM. RICHARD, SIMON
- 08/10/18 ELNE
 - o Intervenants : MM. PLANAS, SOUSSI
- 09/10/18 SOREDE – ST ANDRE
 - o Intervenant : M. BLANCHET
- 09/10/18 ARGELES
 - o Intervenant : M. BLANCHET
- 22/10/18 PERPIGNAN (JEAN LAFON)
 - o Intervenants : MM. PLANAS, SIMON
- 29/10/18 LE BOULOU (visite reportée éclairage défaillant)
- 05/11/18 ELNE
 - o Intervenants : MM. PLANAS, SIMON

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Visites à programmer :

- 19/11/18 à 20h00 : PARC DES SPORTS N°4
 - o Intervenants : MM. PLANAS, SIMON
 - 03/12/18 à 20h00 : LE BOULOU
 - o Intervenants : MM. PLANAS, SOUISSI
-

Correspondance :

- Reçu courrier de Thuir concernant la remise en état des terrains & vestiaires.
 - Reçu courrier du BOULOU concernant l'éclairage du stade des Albères.
-

Dérogation terrain :

Suite à la demande de dérogation du FC THUIR, pour disputer ses matches séniors du 11/11/18 sur le stade Eugène RIBERE annexe :

- **La Commission des Terrains & Installations Sportives accorde la dérogation sollicitée pour le déroulement des matches suivants sur le stade annexe de Thuir :**
 - Coupe d'Occitanie THUIR / ELNE
 - Challenge Bazataqui THUIR 2 / ST FELIU

Le Président
G. BLANCHET

Le Secrétaire
J-C RICHARD



Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 07/11/18

Président : Vincent GRISORIO

Secrétaire : Marceau LEMOING

Présents : Jean-Luc GARCIA, Aline GARRIGUE, Christophe SALMERON

• Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O

D4 du 28/10/2018 N°52269.1

FC POLLESTRES / FC PERPIGNAN BAS VERNET 3

- **La Commission des Règlements & Contentieux reprenant le dossier mis suspens.**

- En l'absence de la liste des joueurs alignés lors de la rencontre citée en rubrique, dûment demandée au FC PERPIGNAN BV 3.

• La Commission des Règlements & Contentieux demande pour la 2^{ème} fois et dernière fois au FC PERPIGNAN BAS VERNET 3, de lui fournir la liste des joueurs qui ont participé à la rencontre, avec leur numéro de licence, pour sa réunion du 14/11/18 dernier délai, sous peine de sanction.

- **DOSSIER EN SUSPENS.**

COUPE DU ROUSSILLON FEMININES SENIORS A 8 du 28/10/18 N°52613.1

SO RIVESALTES / PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 2

- **DOSSIER EN SUSPENS.**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

SENIORS FEMININES à 8 du 01/11/2018 N°21017488

FC SAINT CYPRIEN / AS BAGES

VU :

- La feuille de match.
- Le message de confirmation de réserves d'avant-match envoyé par l'AS BAGES par courriel du 02/11/18.

PCM : La Commission des Règlements & Contentieux, jugeant en 1er ressort, rejette la confirmation de réserves d'avant-match au motif :

- ✓ qu'aucune réserve d'avant-match ne figure sur la FMI, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation, et confirme le résultat acquis sur le terrain :

FC SAINT CYPRIEN **5 - 2** AS BAGES

- Les frais de dossier relatifs à la confirmation de réserves (**50 €**) seront portés au débit du compte de l'AS BAGES (Article 34 des épreuves officielles de l'annuaire du district).

SENIORS FEMININES à 8 du 04/11/2018 N°21017494

FC POLLESTRES / FC SAINT CYPRIEN

VU :

- La feuille de match.
- La réclamation d'après-match déposée par le FC POLLESTRES, pour la dire recevable en la forme

• La Commission des Règlements & Contentieux, conformément à l'article 187 des Règlements Généraux de la FFF, informe le club du FC SAINT CYPRIEN que le FC POLLESTRES porte réclamation sur la participation à la rencontre et la qualification des joueuses suivantes :

- CAPARROS Anne-Laure licence n°1445320211
- JIMENEZ Léa licence n°2543224637
- LAVAL Vanessa licence n°1495321196

Au motif : que ces joueuses sont titulaires d'un cachet mutation hors période (articles 92.1 et 160 des Règlements Généraux de la FFF)

• La Commission des Règlements & Contentieux informe le club de SAINT CYPRIEN qu'il peut formuler ses observations écrites dans le délai qui lui est imparti, soit le 14/11/2018 au plus tard (date de la prochaine réunion).

➤ **DOSSIER EN SUSPENS**

PROCHAINE REUNION LE 14 NOVEMBRE 2018

LE PRESIDENT
GRISORIO Vincent

LE SECRETAIRE
LEMOING Marceau

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline Et d'Ethique

REUNION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE ET D'ETHIQUE DU 07/11/18

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire : Jean-Luc BRUYERRE

Présents : Gérard ANCEL, José BALAGUER, Gérard DUQUESNE

Excusés : Eric MOUSSET, Alain SIMON

Représentant des Arbitres : Mourad MAACHI (excusé)

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

• **Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits à l'Article 10 du Règlement Disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.,

- par les clubs, sur FOOTCLUBS (ainsi que les procès-verbaux de la Commission)

MATCH U17 D2 DU 27/10/18 N°20825925 ENTENTE LATOUR ATAC 1 / SO RIVESALTES

✓ **La Commission de Discipline & d'Ethique :**

Vu:

- Le dossier en suspens.

➤ **Demande pour sa réunion du 14/11/18 impérativement :**

- un rapport complémentaire détaillé et précis à l'arbitre officiel, Mr XXXXX, sur les faits qui l'ont amené à exclure les joueurs : XXXXX (2546090120) du SO RIVESALTES ; XXXXX (2546049724) et XXXXX (2548493953) du FC LATOUR BAS ELNE.

• **Rappelle aux joueurs XXXXX (2546090120) du SO RIVESALTES ; XXXXX (2546049724) et XXXXX (2548493953) du FC LATOUR BAS ELNE, que suite à leur expulsion, ils sont automatiquement suspendus jusqu'à décision à intervenir.**

➤ **DOSSIER EN SUSPENS.**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

MATCH D3 DU 07/10/18 N°20693713 FC THUIR 2 / CABESTANY OC 2

✓ **La Commission de Discipline & d'Ethique :**

Vu:

- Le dossier en suspens.

✓ **Ayant dûment convoqué pour la réunion de ce jour :**

- Mr XXXXX arbitre officiel de la rencontre, présent.
- Mr XXXXX (2544987462), arbitre assistant 2 de CABESTANY OC, présent.
- Mr XXXXX (2544495242), joueur du FC THUIR, **absent non excusé :**
 - **AMENDE de 60€ au FC THUIR pour l'absence de son joueur.**

• De ces auditions, il ressort qu'à la fin du match Mr XXXXX du FC THUIR a donné un coup de poing à l'arbitre assistant Mr XXXXX de CABESTANY OC.

- Conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire, transmet le dossier à l'instructeur désigné par le Comité de Direction en ce qui concerne Mr XXXXX (2544495242), joueur du FC THUIR.

- Motif : voies de fait à l'encontre de l'arbitre assistant 2.

- Rappelle à Mr XXXXX qu'il est suspendu à titre conservatoire depuis le 31/10/18 et ce, jusqu'à décision à intervenir.

- Les frais de déplacement pour audition de l'arbitre officiel (35€) sont à la charge du FC THUIR.

➤ **DOSSIER EN SUSPENS SOUMIS A INSTRUCTION**

MATCH D1 DU 07/10/18 N°20693256 FC ALBERES-ARGELES 2 / OC PERPIGNAN 2

✓ **La Commission de Discipline & d'Ethique :**

Vu:

- Le dossier en suspens.

• Attendu que Mr XXXXX (1445313818), dirigeant du FC ALBERES-ARGELES, a été exclu pour propos excessifs à joueur adverse.

PCM: se référant aux articles 128 et 200 des Règlements Généraux ainsi qu'au Règlement Disciplinaire et barème des sanctions de référence figurant en annexe 2 des Règlements Généraux établi en application des articles L.131-8 et R.131-3 et suivants du Code du Sport et conformément à l'article 11 des statuts de la F.F.F. :

- Inflige à Mr XXXXX (1445313818) du FC ALBERES-ARGELES : **une suspension d'(1) d'UN MATCH FERME + UN MATCH AVEC SURSIS à dater du lundi 29/10/18** (article 4 du règlement disciplinaire de la FFF).

La présente décision est susceptible de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DISCIPLINAIRE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'Article 10 du Règlement Disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.). Toutefois, compte tenu des

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF)

3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

**MATCH D2 DU 23/09/18 N°20693837
FC BAHO-PEZILLA / FC PERPIGNAN BV 2**

Match arrêté

✓ **La Commission de Discipline & d'Ethique :**

- **Déclare que le dossier a été soumis à INSTRUCTION conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du règlement disciplinaire.**

- Après étude des pièces versées au dossier.
- Lecture faite du rapport d'instruction.

- **CONVOQUE, conformément aux dispositions de l'article 3.3.4.2.1 du règlement disciplinaire pour sa réunion du MERCREDI 21/11/2018 à 18h30 :**

ARBITRE OFFICIEL :

Mr XXXXX (241122841) arbitre central officiel.

ARBITRES ASSISTANTS :

Mr XXXXX (2400531179) arbitre assistant 1,
Mr XXXXX (1445324887) arbitre assistant 2.

DELEGUE

Mr XXXXX (2329969456) délégué officiel.

JOUEUR objet de l'instruction

Mr XXXXX (2543541234) du FC PERPIGNAN BV.

La Commission de Discipline & d'Ethique informe que Mr XXXXX est convoqué pour :

- Tentative de brutalité sur un officiel,
- Comportement intimidant / menaçant envers un officiel,
- Comportement obscène envers un officiel,
- Comportement grossier et injurieux envers un officiel.

EN OUTRE Mr XXXXX (2543541234) a la possibilité :

- De présenter des observations écrites préalablement à l'audience,
- D'être assisté ou représenté par le conseil de son choix,

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- De consulter l'intégralité du dossier avant la séance dans les locaux du District aux dates et horaires fixés en accord avec le service administratif,
- De demander quarante-huit heures au moins avant la réunion à ce que soient entendues les personnes de son choix, dont les noms doivent être communiqués à l'organe disciplinaire de première instance.
- Le président de la Commission de Discipline & d'Ethique pouvant refuser par décision motivée les demandes d'audition manifestement abusives.

**MATCH D3 DU 04/11/18 N°20693723
FC VINCA / FC ST FELIU**

Match arrêté

✓ **La Commission de Discipline & d'Ethique :**

Vu:

- La feuille de match.
- Le rapport des officiels.

➤ **CONVOQUE pour sa réunion du 14/11/18 à 18h30 :**

OFFICIEL :

Mr XXXXX (2339992539) arbitre central de la rencontre.

JOUEURS DU FC VINCA :

Mr XXXXX (2543156304),
Mr XXXXX (1816512843).

JOUEURS DU FC ST FELIU :

Mr XXXXX (2544244725),
Mr XXXXX (2543239173),
Mr XXXXX (2544455259).

- Les joueurs précités devant être munis d'un rapport circonstancié sur leur comportement ayant entraîné l'arrêt du match. De plus, la Commission leur rappelle que suite à leur exclusion, ils sont automatiquement suspendus jusqu'à décision à intervenir.

➤ **DOSSIER EN SUSPENS**

**MATCH FEMININES A 8 SENIORS DU 14/10/18 N°21017458
FC BECE VALLEE DE L'AGLY / FC LAURENTIN**

➤ **DOSSIER EN SUSPENS SOUMIS A INSTRUCTION.**

Match arrêté

Le Président
P. MARCO-GREGORI

Le Secrétaire
J-L BRUYERRE

**Prochaine réunion le
14/11/18**